Communiqué de Presse Eurojust

21 novembre 2014

www.eurojust.europa.eu

Mafia : Un nouveau rapport d'Eurojust-UE révèle que des organisations criminelles sont derrière la criminalité environnementale

Selon un rapport récent publié par Eurojust, l'organe européen de l'UE pour la coopération judiciaire, des organisations criminelles sont derrière des activités criminelles environnementales transfrontalières. Paradoxalement, alors que cette forme de criminalité génère de très gros profits (estimés à 30 à 70 milliards de dollars par an, Source : OCDE), les statistiques révèlent que la criminalité environnementale est très rarement poursuivie par les autorités nationales. Le nombre d'affaires référées à Eurojust est très bas, malgré le besoin d'une approche transfrontalière pour obtenir des condamnations, ce qu'Eurojust a expliqué lors d'une séance d'information tenue à Bruxelles le 21 novembre.

Voici la longue liste de ces crimes environnementaux :

- Des déchets dangereux exportés illégalement de l'Italie ou de l'Irlande vers des Etats tiers
- Différentes formes de pollution des eaux en Grèce, en Hongrie et en Suède
- L'export illégal d'œufs d'oiseaux et de singes

Le tout premier rapport d'Eurojust sur les crimes environnementaux se focalise sur trois sujets et se penche sur les structures de renforcement nationales, l'accès à l'expertise, et les solutions envisageables pour s'attaquer aux défis que représentent le trafic d'espèces en voie de disparition, le trafic illégal de déchets, et la pollution des eaux de surface

Constatations principales

- Les profits engendrés par les crimes environnementaux sont très élevés, alors que les sanctions sont légères
- Les liens avec les organisations criminelles et le trafic illégal de déchets sont peu couverts dans les rapports ou tout simplement pas enquêtés

- **Il y a un manque de coordination entre les autorités compétentes tant au niveau national qu'international,** par exemple le procureur général ne reçoit pas les éléments nécessaires de la part des douanes ou des autorités vétérinaires
- Dans une large mesure les autorités nationales n'arrivent pas à résoudre des affaires en adoptant une approche transfrontalière
- La mise en application de la législation de l'UE au niveau national diffère d'un Etat membre à l'autre, ce qui représente une entrave à une approche transfrontalière harmonisée pour lutter contre le crime environnemental
- Certains Etats membres ne possèdent pas de structures adéquates en place, par exemple des unités de police ou des procureurs travaillant uniquement sur des cas de crimes environnementaux. On ne trouve ce genre de procureurs qu'en Suède, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas

Solutions principals

- Les renseignements sont essentiels pour ce type de criminalité. Au niveau des Etats membres, les renseignements doivent être mieux rassemblés grâce à une **approche multi-disciplinaire, dans laquelle les différentes autorités collaborent mieux, et à un partage des meilleures pratiques et de l'expertise**
- L'implication d'Eurojust dès le début dans la coordination des enquêtes et des poursuites et un recours plus systématique à ses outils – les équipes d'enquête communes, les réunions de coordination et les centres de coordination – pour lutter plus efficacement contre le crime environnemental transfrontalier

La Commissaire Vera Jourova a commenté : *" L'une de mes priorités en tant que Commissaire est de renforcer la confiance des citoyens dans les systèmes judiciaires de l'UE. Et un des éléments nécessaires à renforcer cette confiance est de procéder à des poursuites, et s'assurer que les criminels dangereux soient effectivement mis derrière les barreaux. En même temps, il faut protéger les droits des citoyens et l'Etat de droit, lorsque des ordres de perquisition et de saisie sont émis. C'est pourquoi il est impératif que les procureurs soient impliqués dès le début dans la lutte contre la criminalité transfrontalière. La criminalité environnementale menace la vie humaine, la santé, et les ressources naturelles. Ces crimes ont un impact sur la société entière. Il faut donc les combattre avec autant de sérieux que les autres délits. "*

La Présidente d'Eurojust, Mme Michèle Coninsx, et M. Leif Görts qui dirige l'équipe de projet Eurojust s'occupant de la criminalité environnementale, ont déclaré : *'Ce rapport est un signal d'alarme pour tous les praticiens et les décideurs politiques des conséquences graves de ce type de criminalité relativement nouveau et de plus en plus fréquent. C'est parce que les peines sont légères que les organisations criminelles sont actives dans la criminalité environnementale. Cette situation requiert une action transfrontalière et que les structures organisationnelles adéquates soient mises en place dans les Etats membres. '*

Pour les entrevues et informations complémentaires, contacter :

EUROJUST
Ulf Bergström
Chef de Service Communications et Relations Extérieures
Service Presse & RP
Tél: +31 646 764 029
E-mail: ubergstrom@eurojust.europa.eu

Pour consulter tous les communiqués de presse d'Eurojust, visiter www.eurojust.europa.eu